

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL - EXERCICE FINANCIER 2023 (2022-10)

RÈGLEMENTS 2022-13 ET 2022-14

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants:

- Règlement 2022-10 – *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2023;*
- Règlement 2022-13 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et imposant une cotisation à ses membres;*
- Règlement 2022-14 – *Règlement portant sur l'approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, et imposant une cotisation à ses membres;*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 13 décembre 2022.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1^{er} janvier 2023** et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 14 décembre 2022

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx